

Arrêté N° 2020-03

La Présidente de l'Université Lyon 2,

Vu le Code de l'éducation et notamment les articles L712-2, L613-3, L613-4, R613-32 et suivants relatifs à la validation des acquis de l'expérience par les établissements d'enseignement supérieur ;

Arrête :

Article 1 : Le jury de validation des acquis de l'expérience relatif à la « Licence Professionnelle Management des Services de Transport de Voyageurs », est constitué conformément au tableau joint au présent arrêté.

Article 2 : Le présent arrêté prend effet à sa date de signature.

Fait à Lyon, le 9 janvier 2020

Pour La Présidente,
La Vice-présidente chargée de la
formation et de la vie étudiante



A handwritten signature in black ink that reads 'Valérie Haas'.

Valérie HAAS

COMPOSITION DU JURY DE VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE

ANNEE 2019 - 2020

Intitulé exact du diplôme :

Licence Professionnelle Management des Services de Transport de Voyageurs

	Nom, prénom	Qualité :
Présidente du jury	MERCIER Aurélie	MCF
Enseignant-chercheur Titulaire	SOUCHE- LE CORVEC Stéphanie	Professeur
Enseignant-chercheur Titulaire	LAROCHE Florent	MCF
PROFESSIONNEL TITULAIRE	LAPLACE HERVE	Autocars Planche
Professionnel Titulaire	ROGER Sébastien	SCAT



Jafiné has